



COMMUNIQUE FINAL

**SEMINAIRE GOUVERNEMENTAL SUR LE POLE DE CROISSANCE
DU SAHEL TENU LE 18 OCTOBRE 2014 A DORI**

Le 18 octobre 2014, s'est tenu à Dori, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Beyon Luc Adolphe TIAO, Premier Ministre, un séminaire gouvernemental sur le Pôle de Croissance du Sahel (PCS). Au cours de ce séminaire, les membres du Gouvernement se sont d'abord appropriés l'Approche Pôles de croissance du Burkina Faso, puis ont tour à tour passé en revue les enjeux et défis du développement de la région du Sahel, les orientations pour le PCS, la conception du Projet pôle de croissance du Sahel (Phase projet), les actions à prendre en charge par les départements ministériels avant de donner des orientations pour la suite de la préparation de ce projet.

Concernant l'approche pôles de croissance retenue, elle repose sur un développement à base territoriale avec effets d'entraînement, une approche intégrée et participative et le respect des normes de durabilité et de viabilité.

S'agissant des grands enjeux de développement de la région, ils se situent à quatre niveaux : politique et sécuritaire, économique, social et environnemental. Ces enjeux suggèrent au Gouvernement de relever les **défis importants** ci-après : (i) l'amélioration et la consolidation de la gouvernance et de la sécurité ; (ii) le développement et la valorisation des secteurs porteurs de croissance ; (iii) le développement des infrastructures socioéconomiques et marchandes ; (iv) la réduction des contraintes sociales (santé, éducation et inclusion sociale) et (v) la protection de l'environnement.

Pour ce qui est des orientations pour la mise en place du Pôle de croissance du Sahel, la vision de long terme du Gouvernement est de faire de la région du Sahel un pôle de croissance reposant sur une économie diversifiée, complexifiée et dynamique en prenant appui sur les secteurs porteurs de croissance que sont entre autres l'élevage, les mines et le tourisme. Cette vision sera déployée suivant une démarche en trois phases (une phase projet, une phase projet combinée à la création d'une société d'économie mixte, une phase société d'économie mixte).

Pour la première phase qui est relative au projet, elle repose sur un objectif de développement qui est de contribuer à l'accroissement de la compétitivité du secteur privé dans la région pour engendrer une augmentation de la création d'emplois, de la production dans les secteurs porteurs de croissance (fourniture des mines, élevage, agriculture) et de la résilience des populations du Sahel. Cet objectif sera réalisé à travers les quatre composantes suivantes : **(i) l'appui aux secteurs porteurs de croissance dans le Sahel pour créer de la valeur ajoutée locale, (ii) la construction d'infrastructures structurantes pour lever les contraintes de l'enclavement et de la compétitivité, (iii) la gestion du capital social et environnemental et l'amélioration de la gouvernance dans la zone de pôle de croissance, (iv) la bonne gouvernance pour la coordination, la mise en œuvre et l'exécution fiduciaire du projet (v) le renforcement de la sécurité dans la zone du pôle de croissance.**

En ce qui concerne les actions et mesures prioritaires à conduire, le Gouvernement a insisté sur la nécessité d'une synergie d'action entre tous les acteurs avec pour principes directeurs la subsidiarité et la complémentarité des interventions. Il s'est par la suite appesanti sur les actions et mesures ministérielles traduites en attentes.

Ces attentes concernent tous les secteurs et sont regroupées en 10 grands domaines portant sur :

- 1) le bitumage et/ou la réhabilitation des infrastructures routières et le chemin de fer;
- 2) l'amélioration de la productivité et de la production ainsi que l'organisation des producteurs ;
- 3) l'accompagnement du renforcement des capacités des PME/PMI, le développement de l'artisanat et la réalisation

de certaines infrastructures marchandes et de mise en marché ;

- 4) la promotion du secteur minier à travers l'incitation des sociétés minières à adhérer au pôle de croissance, et l'amélioration de l'offre et de la couverture énergétique ;
- 5) la promotion de la production de fruits et légumes et la production fourragère ;
- 6) l'amélioration de l'accès à l'eau ;
- 7) le développement des parcs d'innovation ;
- 8) le développement et la promotion de l'offre touristique ;
- 9) l'application des mesures de protection environnementale ;
- 10) le renforcement des synergies dans le cadre du développement du capital humain ;
- 11) le renforcement de la sécurité dans la zone du pôle.

Au terme des travaux, les membres du Gouvernement se sont réjouis des efforts fournis par l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus. A cet effet, le Gouvernement témoigne sa reconnaissance à la Banque mondiale pour son engagement à accompagner cet important projet et se félicite de la signature de la convention pour la mise à disposition d'un fonds de préparation d'un montant d'**un milliard cent trente millions (1 130 000 000) de FCFA** qui va servir d'une part à la conduite des études de sauvegardes et des études socioéconomiques nécessaires à une bonne conception du projet, et, d'autre part à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication ainsi qu'à l'animation du dispositif de préparation.

Par ailleurs, le Gouvernement a renouvelé ses félicitations à l'ensemble des acteurs du développement qui se sont mobilisés pour le succès des assises nationales sur le pôle de croissance du Sahel tenues les 24 et 25 juillet 2014 à Dori. Il félicite le Ministre de l'économie et des finances pour la bonne conduite du processus et invite l'ensemble des départements à garder le cap.

Comme perspectives, pour les mesures à conduire, chaque département ministériel va produire d'ici le **21 novembre 2014 au plus tard**, un dossier détaillé faisant ressortir pour la région du Sahel : (i) l'ensemble des projets et autres activités en cours d'exécution; (ii) les projets nouveaux à financements acquis ; (iii)

les projets en préparation pour lesquels les financements sont quasi sûrs ; (iv) les projets nouveaux en négociation avancée ; (v) les projets nouveaux en recherche de financement ; (vi) tout autre projet ou idée de projet n'entrant pas dans les domaines prioritaires listés mais pouvant présenter un intérêt pour le Pôle de Croissance du Sahel. Ce dossier devra faire ressortir, entre autres, la planification des actions ou réalisations dans le temps et dans l'espace régional.

En outre, le Ministre de l'économie et des finances a été instruit pour préparer et soumettre en Conseil des Ministres le **20 décembre 2014 au plus tard**, un rapport complet sur l'agencement et la programmation des actions et mesures à conduire par les différents départements ministériels.

A l'issue de l'adoption de ce rapport par le Conseil des Ministres, des mesures seront prises pour diligenter la mise en œuvre des mesures d'accompagnement sectoriel, afin que le projet entre en vigueur en juin 2015 conformément à la feuille de route adoptée le 30 avril 2014.

Par ailleurs, dans un souci d'interaction avec l'ensemble des acteurs de la région, SEM le Premier Ministre a donné des instructions pour que le Coordonnateur du projet soit basé à Dori et qu'il assure un rôle de leadership et de développement des synergies. Pour permettre au Gouvernement d'assurer le suivi de l'évolution du processus de préparation, il a instruit qu'un chronogramme précis des diligences jusqu'en juin 2015 soit élaboré et indiqué qu'un séminaire gouvernemental se tiendra en février prochain pour évaluer les progrès.